Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260618-202610AR-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE BOQUEHO

NOMBRE DE CONSEILLERS	**: 15**
CONSEILLERS PRESENTS	**13**
VOTANTS	**15**

SEANCE DU 03 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 avril 2026 les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 mars 2026 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ETAIENT PRESENTS : Anne-Hélène HALLET, ANDRE Loïc, BENOIT Sally, CHRISTIEN Julie, CORBEL Thomas, DELARUE Gilles, LE MOAL Anne-Marie, LE QUELLENNEC Gaëlle, MICHEL Fabien, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, SERANDOUR Sandrine, TEFFO Cédric

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : ARTHUR Marie par CHRISTIEN Julie, LE BELLEGUY David par Anne-Hélène HALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE CHRISTIEN

Délibération 2026-10 AR

Nomination des conseillers délégués

Après retrait de la délibération erronée, cette version ANNULE et REMPLACE la délibération 2026-10

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Le maire informe le conseil municipal qu'il souhaite procéder à la nomination de deux conseillers municipaux délégués. Ces nominations interviennent dans le but d'alléger les délégations allouées au 4ème adjoint.

Le Maire informe le conseil municipal de son choix de nommer Monsieur LE BELLEGUY David et Monsieur ANDRÉ Loïc conseillers municipaux délégués et précise que ceux-ci pourront percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260618-202610AR-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu l'exposé du maire,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à des délégations de fonction du maire à des conseillers municipaux,

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et 3 voix contre :

- Autorise les nominations de Monsieur LE BELLEGUY David et Monsieur ANDRÉ Loïc en tant que conseillers municipaux délégués pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :
    - Urbanisme
    - Bâtiment
    - Voirie
    - Travaux
    - Environnement
    - Agriculture

Pour : 12	Abstention :	Contre : 3

Le 03 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anne-Hélène HALLET

MAIRIE DE BOQUEHO
Côtes-d'Armor